



Les ministres	>
Le ministère	>
Air	>
Biodiversité	>
Changements climatiques	>
Développement durable	>
Eau	>
Évaluations environnementales	>
Matières dangereuses ou résiduelles	>
Milieu agricole	>
Pesticides	>
Regards sur l'environnement	>
Terrains contaminés	>

Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008

La gestion des matières résiduelles dans la région de Montréal

- Introduction
- Les principes d'action
- Une vue d'ensemble des résidus au Québec
- Les objectifs
- La région de Montréal
- Les moyens d'élimination
- Les efforts de mise en valeur des résidus
- Les enjeux régionaux
- Conclusion

Voir P.G. P.8

Introduction

Le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 nous convie à relever le défi d'une gestion plus respectueuse de l'environnement. Il vise à doter le Québec de moyens modernes et efficaces pour réduire le gaspillage des ressources naturelles tout en contribuant à son développement social et économique par la mise en valeur de plus de 65 % des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles récupérables annuellement. D'autre part, la mise en œuvre des actions du Plan renforcera, tant pour les personnes que pour l'environnement, la sécurité des activités nécessaires pour l'élimination des 1,2 million de tonnes de résidus ne pouvant être mis en valeur. Le gouvernement du Québec partage ces deux objectifs fondamentaux avec les organisations municipales, les entreprises, les groupes environnementaux et l'ensemble des Québécois et des Québécoises.

Les actions proposées par le Plan d'action québécois visent la planification de la gestion des matières résiduelles à l'échelle des municipalités régionales de comté et des communautés urbaines, la participation pleine et entière des citoyens, le soutien aux entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le domaine de la mise en valeur, l'utilisation optimale des matières résiduelles à titre de ressources et le renforcement de la sécurité des activités d'élimination.

Dans toutes les municipalités du Québec, le succès du Plan d'action québécois repose, en premier lieu, sur une planification concertée des programmes locaux de récupération et de cueillette des résidus ainsi que sur la mise en place et l'exploitation en commun des infrastructures régionales de mise en valeur, de traitement et d'élimination des résidus.

Le bilan de la gestion des matières résiduelles dans la région de Montréal se veut un outil d'information à l'intention de tous les citoyens, qu'ils soient élus, gens d'affaires, exploitants ou responsables d'un ménage. D'ici quelques mois, tous seront appelés à participer à l'élaboration ou à la mise à jour d'un plan de gestion des résidus à l'échelle des municipalités régionales de

comté, des communautés urbaines ou de leur regroupement tel que le propose le Plan d'action.



Les principes d'action

Les actions proposées par le Plan d'action québécois reposent sur cinq principes fondamentaux qui devront également se refléter dans les plans municipaux de gestion des matières résiduelles.

Les 3RV-E

À moins qu'une analyse environnementale ne démontre le contraire, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre lors des choix de gestion des matières résiduelles.

La responsabilité élargie des producteurs

Les fabricants et les importateurs de produits assument une grande partie de la responsabilité des effets environnementaux de leurs produits tout au long de leur cycle de vie, y compris les effets en amont inhérents aux choix des matériaux composant le produit, les effets du processus de fabrication ou de production comme tel et les effets en aval résultant de l'utilisation et de la mise au rebut des produits².

La participation des citoyens et des citoyennes

La participation des citoyens et des citoyennes à l'élaboration et au suivi des moyens mis en place pour assurer une gestion écologique des matières résiduelles est essentielle à l'atteinte des objectifs. Pour cette raison, les citoyens et les citoyennes doivent avoir accès à de l'information pertinente sur le sujet ainsi qu'aux tribunes appropriées dans le cadre des processus menant les autorités à la prise de décision.

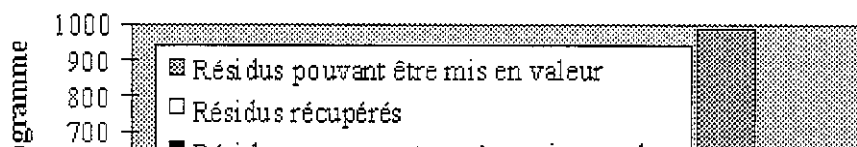
La régionalisation

C'est à l'échelle d'une municipalité régionale de comté ou d'une communauté urbaine, dans le respect des pouvoirs propres aux autorités municipales, que se prennent les décisions quant au choix des moyens et à leur mise en oeuvre.

Le partenariat

En assumant son rôle, sa mission et sa part de responsabilités, chaque intervenant contribue à mettre en place de façon cohérente, concertée et complémentaire les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs et ce, en collaboration avec les autres intervenants qui agissent de même.

Une vue d'ensemble des résidus au Québec



En 1996, le Québec a généré 8,3 millions de tonnes de matières résiduelles³ provenant à peu près également de

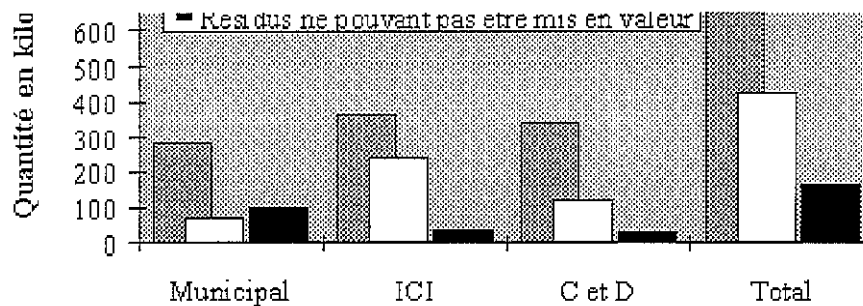


Figure 1: Quantité moyenne *per capita* de résidus générés et récupérés, par année, au Québec.

trois grands secteurs, soit les municipalités⁴, les industries, les commerces et les institutions (ICI), et l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (C et D). Ceci équivaut à 1150 kilogrammes de résidus pour chaque Québécois et Québécoise,

soit une augmentation de 15 % par rapport à 1988. Un peu plus de 3 millions de tonnes de résidus ont été récupérées et réintroduites dans les circuits de production tandis que 5,3 millions de tonnes ont été éliminées, comparé à 5,7 millions de tonnes en 1988.



Les objectifs

L'utilisation durable des ressources naturelles repose, entre autres, sur une meilleure gestion des ressources que sont les matières résiduelles. Le Plan d'action québécois propose ainsi des mesures qui visent à mettre en valeur plus de 65 % des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles récupérables annuellement. Cet objectif pourra être atteint seulement si tous les secteurs de la société y contribuent. Ainsi, des objectifs de récupération pour chaque secteur et pour chaque matière ont été fixés.

Dans les municipalités :

- 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et de la matière putrescible ;
- 75 % des huiles, des peintures et des pesticides (résidus domestiques dangereux) ;
- 50 % du textile ;
- 80 % des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses.

Dans les industries, les commerces et les institutions :

- 85 % des pneus⁵ ;
- 95 % des métaux et du verre ;
- 70 % du plastique et des fibres, y compris le bois ;
- 60 % de la matière putrescible.

Dans l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition :

- 60 % de toutes les matières pouvant être mises en valeur.

Ces objectifs porteront la quantité de matières mises en valeur de 3 086 590 tonnes aujourd'hui à 4 793 000 tonnes en l'an 2008. À terme, le seul résidu qui devrait être éliminé serait le déchet ultime, soit celui issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur de

toutes les matières résiduelles.

D'autre part, il faut s'assurer de la sécurité des activités d'élimination tant pour les personnes que pour l'environnement. C'est d'ailleurs le second objectif fondamental poursuivi par ce Plan d'action.

La région de Montréal

Présentation de la région

La région de Montréal est l'une des moins étendues du Québec. Son territoire, l'île de Montréal, entourée par la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent, s'étend sur 500 km². Ses régions limitrophes sont celles de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie.

Avec une population estimée à près de 1 800 000 personnes réparties dans 29 municipalités, la région de Montréal est de loin la région la plus peuplée du Québec. Parmi les traits démographiques majeurs, on note le vieillissement de la population et la part croissante de la population immigrante. Toute la région est urbanisée mais les secteurs à forte densité sont situés dans le centre et l'est de l'île, et les moins peuplés, dans ce qu'il est convenu d'appeler le West Island.

Avec le tiers de la population québécoise, le tiers de la main-d'œuvre et près de 45 % de l'activité manufacturière, l'île de Montréal se présente comme la métropole du Québec. Malgré une tendance à la baisse, le secteur secondaire groupe plus de 22 % des personnes actives. Les établissements manufacturiers sont surtout localisés dans les villes de Montréal, Montréal-Est, Saint-Laurent, Anjou, Lachine, Lasalle, Pointe-Claire et Dorval. Une partie importante des emplois manufacturiers se retrouve à l'intérieur des secteurs traditionnels (textile, vêtement, aliments et boissons, etc.). Depuis quelques années, l'industrie du vêtement est en déclin et les entreprises orientées principalement vers l'exportation et ayant une plus forte productivité, comme les équipements de transport, les produits électriques et électroniques ou la machinerie, sont en croissance. On compte plus de 300 entreprises réparties dans les secteurs suivants : ordinateurs et composantes électroniques, bureautique, communications et télécommunications, aéronautique, aérospatiale, biotechnologie, produits pharmaceutiques, etc.

Les principaux intervenants

Sur l'île de Montréal, la gestion des matières résiduelles est assurée de la façon suivante :

- les résidus solides d'origine domestique et ceux provenant des petits commerces sont gérés par les municipalités, soit par le biais des contrats octroyés à des entreprises privées, soit directement par les services municipaux. Les municipalités membres de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal (RIGDIM), qui regroupe officiellement 27 des 29 municipalités de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), pourraient éventuellement confier cette responsabilité à la RIGDIM.
- la gestion des résidus solides produits par les commerces d'importance, les institutions et les industries est confiée, par contrat, à des entreprises privées spécialisées.

La Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal (RIGDIM)

Au début des années 1980, la majeure partie des résidus solides des 29 municipalités de l'île de Montréal étaient éliminés soit à la carrière Meloche, située à Kirkland, soit au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) de la ville de Montréal, communément appelé à

l'époque la carrière Miron. La fermeture imminente, à cette période, de ces lieux d'enfouissement, prévue respectivement pour 1990 et 1994, a incité les municipalités à se doter d'une politique de gestion des résidus et à projeter l'implantation des outils et installations nécessaires à la gestion et au contrôle de leurs résidus.

Ainsi, le 3 décembre 1984, 12 des 29 maires des municipalités de l'île de Montréal ratifient une entente intermunicipale relative à la création de la RIGDIM, dont la constitution est décrétée le 9 mai 1985. Les autres municipalités s'y joindront par la suite, à l'exception de Montréal-Nord et L'Île-Dorval. La ville de Montréal s'est associée aux autres municipalités membres de la RIGDIM en 1997, ce qui porta leur nombre à 27, pour une population totale d'environ 1 715 000 personnes.

Les lois privées

Pour encadrer et réaliser le mandat de gérer les résidus des municipalités membres de la RIGDIM, cinq projets de lois d'intérêt privé ont été adoptés par l'Assemblée nationale depuis la création de la régie intermunicipale. Le rôle de la RIGDIM consiste, en vertu de ces lois, à exercer une étroite surveillance de l'exploitation et du respect des garanties contractuelles, à s'assurer que les objectifs fixés soient rencontrés et à assister les municipalités membres lors de l'implantation progressive de programmes de collecte sélective. Actuellement, la RIGDIM n'exerce qu'une partie des pouvoirs conférés par ces lois privées et entend préciser ses orientations et ses rôles dans un proche avenir, à la suite de l'annonce par le ministre de l'Environnement et de la Faune, le 15 septembre 1998, du *Plan d'action sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Les villes de Montréal-Nord et de L'Île-Dorval

La ville de Montréal-Nord a exprimé son intention de se joindre à la RIGDIM lorsque celle-ci possédera des équipements aptes à recevoir ses résidus. Quant à l'Île-Dorval, petite municipalité essentiellement habitée en période estivale, la gestion des résidus se fait au gré du transporteur privé retenu.

La ville de Montréal

Depuis plusieurs années, la ville de Montréal accorde une importance soutenue à la gestion des résidus. Elle assure un véritable leadership en cette matière et elle a consulté ses citoyens à ce sujet il y a quelques années déjà. En effet, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, la résistance de la population était devenue de plus en plus vive à l'égard de l'incinérateur Des Carrières (fermé en décembre 1993) et du lieu d'enfouissement sanitaire du CESM. Dans le contexte de la Politique de gestion intégrée des déchets solides du ministère de l'Environnement et de la Faune, la ville de Montréal a effectué des études et a créé, en 1989, des tables de concertation sur le sujet. Ces activités ont menées, en 1990, à l'élaboration d'un énoncé d'orientation et d'un plan d'action échelonné sur une période d'environ 20 ans.

Depuis, la ville de Montréal a procédé, entre autres, à des travaux au CESM pour diminuer les impacts environnementaux, favorisé sur ce site l'implantation de compagnies œuvrant dans le domaine de la valorisation des résidus, mis en place un programme élargi de collecte sélective et de récupération, aménagé des éco-centres, soutenu des organismes à buts non lucratifs œuvrant dans ce domaine grâce à son programme des éco-quartiers et exploité deux plates-formes de compostage.

L'entreprise privée

Les résidus d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle sont gérés par leurs

producteurs qui octroient généralement des contrats à des compagnies privées spécialisées dans le domaine. Par ailleurs, une grande partie des résidus industriels et commerciaux sont acheminés vers des entreprises de récupération et de recyclage. Il en est de même pour les résidus récupérés par les différentes cueillettes sélectives mises en œuvre par les municipalités. Les matériaux secs sont aussi récupérés et recyclés dans une bonne proportion par les 13 entreprises établies sur l'île de Montréal.



Les moyens d'élimination

Tous ces résidus, une fois la cueillette effectuée, se retrouvent soit à l'élimination ou à la récupération. N'ayant plus d'incinérateur d'importance sur le territoire de l'île de Montréal, tous les résidus à éliminer sont enfouis. Le CESM reçoit la totalité des ordures ménagères de la ville de Montréal. Les autres municipalités de la CUM éliminent les ordures ménagères de leurs citoyens dans cinq lieux d'enfouissement sanitaire.

Il est difficile d'identifier la destination finale des résidus d'origine commerciale, industrielle et institutionnelle puisque chaque entreprise peut solliciter les services de divers transporteurs ayant tous, ou presque, des ententes avec un lieu d'élimination donné. Il en est de même pour les résidus de construction et de démolition. Dans ce dernier cas, toutefois, il n'y a qu'un seul dépôt de matériaux secs sur l'île de Montréal et celui-ci sert essentiellement à la compagnie Meloche inc., propriétaire du dépôt. Les matériaux secs générés sur l'île sont donc éliminés dans une faible proportion au CESM et principalement à l'extérieur de l'île, dans des dépôts de matériaux secs établis sur la rive sud ou sur la rive nord de Montréal.

Destination des déchets solides des villes de la région de Montréal	
LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE	MUNICIPALITÉ
Intersan, Saint-Nicéphore	Beaconsfield Kirkland LaSalle Pointe-Claire Saint-Laurent Saint-Pierre
Services Sanitaires RS inc., Sainte-Geneviève-de-Berthier	Hampstead Pierrefonds Westmount
X Usine de triage Lachenaie, Lachenaie	Anjou Dollard-des-Ormeaux Dorval Montréal-Est Montréal-Nord Mont-Royal Île-Bizard Roxboro Verdun Westmount
Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), Montréal	Baie-d'Urfé Côte-Saint-Luc Montréal

	Outremont Saint-Léonard Sainte-Genève Sainte-Anne-de-Bellevue
9 Intersan, Sainte-Sophie	Senneville
Source : RIGDIM, 1997, MEF, Direction régionale de Montréal, 1998	

Les installations d'élimination

Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM)

Le lieu d'enfouissement sanitaire du CESM, exploité par la ville de Montréal sur le site d'une ancienne carrière, présente plusieurs particularités qui ne se retrouvent pas ailleurs au Québec. La dimension exploitée, couvrant une superficie de plus de 75 ha, et la profondeur de la carrière, pouvant atteindre à certains endroits près de 70 mètres par rapport au profil environnant, le placent au troisième rang parmi les plus grands lieux d'élimination de résidus domestiques en Amérique du Nord. Ce lieu d'enfouissement sanitaire génère une quantité importante de biogaz et d'eau de lixiviation, compte tenu de ces particularités et des parois de la carrière fortement fracturées à certaines endroits. Enfin, la localisation de ce lieu d'élimination dans un milieu très urbanisé en fait aussi un cas unique au Québec.

Depuis le début des années 1990, la ville de Montréal a procédé à la reconstruction du réseau de captage des biogaz et à la restauration du système de traitement des eaux de lixiviation du lieu d'enfouissement sanitaire, ce qui a permis d'améliorer considérablement la situation autour du site. Depuis l'année 1996, une partie importante des biogaz est valorisée pour produire de l'électricité. L'usine de production d'électricité Gazmont a une capacité de 23 mégawatts.

Actuellement, le CESM dessert surtout la ville de Montréal, des industries, des commerces et certaines villes de la RIGDIM. Il reçoit environ 670 000 tonnes métriques de résidus solides, en plus d'une quantité importante de sols contaminés sous le critère " C " de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (~ 250 000 tonnes métriques) et d'une quantité non négligeable de matériaux d'excavation (~ 200 000 tonnes métriques).

La ville de Montréal a déposé auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune, en décembre 1995, un projet d'agrandissement pour le CESM ; ce projet a été retiré définitivement en mai 1998. Au cours des derniers mois, la ville de Montréal a procédé à des études visant à mettre fin à l'enfouissement des matières putrescibles au CESM.

Lieu d'enfouissement sanitaire de la CUM

Le lieu d'enfouissement sanitaire exploité par la CUM dans la municipalité de Montréal-Est présente lui aussi quelques particularités qui ne se retrouvent pas dans les autres lieux d'enfouissement sanitaire au Québec. D'abord, son statut permet exclusivement la réception des cendres d'incinération des boues produites par la station d'épuration des eaux usées de la CUM. De plus, la nature des résidus enfouis permet à l'exploitante de ne pas utiliser de matériaux de recouvrement journalier.

Le ministère de l'Environnement et de la Faune a autorisé, le 31 octobre 1995, l'aménagement d'une nouvelle cellule, appelée cellule n° 2, qui permettra à la CUM d'enfouir quelque 860 000 m³ supplémentaires de cendres sur une période de 13 ans.

La compagnie Meloche inc.

Le dépôt de matériaux secs de la Compagnie Meloche inc., à Kirkland, est exploité depuis le mois d'août 1986. Jusqu'à ce jour, seuls les résidus de la compagnie y ont été enfouis. Le volume autorisé est de plus de 1 000 000 m³ et environ 25 000 m³ de résidus y sont enfouis annuellement. La capacité d'enfouissement a atteint environ 33 %.

Les Entreprises environnementales de Pierrefonds inc.

Les Entreprises environnementales de Pierrefonds inc. réhabiliteront une carrière située dans la ville de Pierrefonds en y implantant un centre de gestion intégrée de débris de construction et de démolition. Le projet prévoit l'aménagement et l'exploitation d'une aire de récupération de certaines matières offrant un potentiel de réemploi ou de recyclage, et un lieu d'enfouissement pour les débris non récupérables. Le volume utile pour l'enfouissement des résidus est estimé à environ 4 000 000 m³. On prévoit y enfouir annuellement 266 000 m³ de débris de construction et de démolition. Le taux de récupération à même les débris de construction et de démolition, avant l'élimination, devrait être de 40 % la première année, 50% la deuxième année et 60 % pour le reste de la durée de l'enfouissement qui est estimée à 15 ans.

Ce projet a fait l'objet d'une enquête et d'une audience publique, tenue en mars 1997 par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui a déposé son rapport au début de l'été de la même année.

Le ministre de l'Environnement et de la Faune a recommandé l'émission du décret gouvernemental autorisant les Entreprises environnementales de Pierrefonds inc. à implanter le dépôt de matériaux secs, à la lumière du rapport du BAPE, de l'analyse environnementale réalisée par le ministère et des orientations du Plan d'action québécois. La requérante peut donc demander le certificat de conformité requis pour l'aménagement des équipements relatifs à l'enfouissement des résidus et le permis d'exploitation pour la mise en exploitation du dépôt de matériaux secs.

Les lieux d'enfouissement sanitaire et les dépôts de matériaux secs dans la région de Montréal

Ouverture	Volume (m ³)			Année prévue de fermeture	Nombre de municipalités desservies	Population desservie	Procédé de traitement des déchets
	autorisé	complété	annuel				
Les lieux d'enfouissement sanitaire							
Montréal - Le Complexe environnemental de Saint-Michel							
1979	29 250 000	24 000 000	670 000	2009 ⁹	7	1 170 114	Traite de lix des bi
Montréal-Est - Le Site d'enfouissement sanitaire de la Communauté urbaine de Montréal							
1992	1 170 000	230 000	86 000	2009 ⁹	ND	ND	Capta

							lixivia
Les dépôts de matériaux secs							
Pierrefonds - Les Entreprises environnementales de Pierrefonds inc.							
1999	4 000 000	0	266 000		ND	ND	Capta lixivia
Kirkland - La Compagnie Meloche inc.							
1986	1 000 000	330 000	25 000	2025	ND	ND	
1 - La ville de Montréal tient compte du tassement dû à la décomposition des déchets pour évaluer l'année de fermeture du LES.							

Les principaux projets d'élimination

Le territoire de l'île de Montréal compte peu de projet d'élimination de résidus étant donné l'exiguïté du territoire. L'adoption, en juin 1993, de la *Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de résidus*, qui soumet les projets d'élimination à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, a peut-être aussi freiné certains projets d'élimination. Finalement, seuls les projets déposés au ministère de l'Environnement et de la Faune avant l'adoption, en décembre 1995, du moratoire limitant l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de résidus peuvent être étudiés.

Projet de la RIGDIM

La RIGDIM a élaboré un projet de gestion intégrée des déchets solides qui a fait l'objet d'une enquête et d'une audience publique, tenue en 1993, par le BAPE. Ce projet comprend :

- un incinérateur d'une capacité fonctionnelle de 413 000 tonnes métriques, par année, assorti d'une centrale de production d'électricité de 41 mégawatts ;
- un centre de compostage ;
- un poste de transbordement ;
- un centre de tri de matières récupérables ;
- un centre de récupération et de recyclage des résidus de construction et de démolition.

Le BAPE concluait dans son rapport d'enquête et d'audience publique que le projet de la RIGDIM ne devait pas être réalisé dans sa forme actuelle et ce, pour des raisons environnementales, sociales et économiques. De plus, il déplorait le peu de concertation entre la ville de Montréal et les municipalités de la RIGDIM et concluait, notamment, que la gestion des résidus solides sur le territoire de l'île de Montréal n'avait de sens que dans le cadre d'une planification concertée entre toutes les municipalités.

Afin de donner suite à cette recommandation du BAPE, la CUM a formé le Groupe de travail sur la gestion intégrée des déchets et matières récupérables. Celui-ci a déposé son rapport le 20 janvier 1994. Un Comité d'évaluation de la faisabilité du projet, tel que proposé dans ce rapport, fut formé avec des élus de Montréal et de la Conférence des maires de banlieue. Des rencontres publiques d'information et de consultation furent tenues. Une Table de collaboration sur les 3R a vu le jour et a déposé, en février 1995, un rapport faisant des recommandations pour l'ensemble du territoire de la CUM.

Des démêlés entre certains membres de la RIGDIM de même qu'avec la compagnie qui devait gérer l'incinérateur ont suspendu le projet de la RIGDIM. La RIGDIM compte revoir ce projet

avec ses membres, incluant maintenant la ville de Montréal, à la lumière des orientations du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008.



Les efforts de mise en valeur des résidus

La réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation sont des moyens qui permettent de réduire de façon très nette la quantité de résidus envoyés à l'élimination.

Le portrait qui suit, sans être exhaustif, donne un aperçu des efforts déployés en matière de réduction et de mise en valeur des résidus dans la région de Montréal.

Les résidus recyclés

La récupération en vue du recyclage correspond à environ 12 % des résidus domestiques recueillis par les municipalités. Sur l'île de Montréal, 28 des 29 municipalités offrent un programme de collecte sélective. La région de Montréal compte également quelques centres de récupération et de tri privés.

Les services de collecte sélective dans la région de Montréal			
	Porte à porte	Apport volontaire	Total
Nombre de municipalités	27	5	28
Population desservie	158 003	1 296 568	1 454 571
Source : Collecte sélective Québec, 1997.			

Recyc-Québec a inventorié 93 entreprises de récupération œuvrant sur le territoire de la CUM. Elles effectuent la cueillette ou le traitement des produits suivants : le papier, le carton, les textiles, les palettes de bois, le verre, les métaux, le bois, les composantes informatiques, le plastique, l'huile, les produits animaliers, les pellicules et les solutions photographiques, les cartouches laser et les cassettes de ruban d'imprimante.

Portrait des entreprises de récupération et de mise en valeur des résidus dans la région de Montréal	
Nombre d'entreprises	Type d'activité
78	Récupérateur
50	Recycleur
1	Centre de tri
5	Carcasses-automobiles
24	Fibres

13	Matériaux secs
15	Matériel informatique
3	Matières compostables
20	Métaux ferreux
18	Métaux non ferreux
14	Plastique
6	Pneus
6	Produits animaliers
10	Résidus dangereux
1	Résidus de papetières
15	Textiles
9	Verre
4	Autres
Source : Recyc-Québec, 1998	

Récupération des débris de démolition et de construction

La région de Montréal compte sur près d'une quinzaine de compagnies privées qui œuvrent dans le domaine de la récupération des résidus de construction et de démolition dans le but d'en faire le recyclage. À cela s'ajoute les municipalités qui possèdent des déchetteries ou d'autres équipements de récupération.

Les entreprises privées déclarent avoir des installations pouvant traiter plus de 2 millions de tonnes métriques par année de résidus de construction et de démolition. La capacité des installations de récupération de la région représente donc plus de trois fois la quantité de résidus de construction et de démolition générés sur le territoire de la CUM, estimée à environ 671 400 tonnes métriques par année. Cette estimation a été basée sur le taux moyen de génération de matériaux secs pour l'ensemble du Québec, soit 0,37 tm/an par personne (Inventaire sur la gestion des matières résiduelles de 1996 - Recyc-Québec), multiplié par la population de la CUM, soit environ 1 800 000 personnes.

Les résidus compostés

Une quinzaine de municipalités de la CUM offrent un ou plusieurs services destinés à détourner de l'enfouissement des résidus compostables. Parmi celles-ci, 11 municipalités collectent les résidus verts et les sapins de Noël, et neuf municipalités offrent à leurs résidents des composteurs domestiques à prix modique. La ville de Montréal exploite elle-même deux plates-formes de compostage. Elle a aussi expérimenté, au cours de l'année 1997, un service de collecte des résidus organiques triés à la source (résidus de table, gazon, etc.) auprès de 20 000 personnes afin d'établir le potentiel de compostage de ce type de résidus.

Les boues municipales

Tout le territoire de la CUM est desservi, presque entièrement, par un réseau d'intercepteur qui achemine les eaux usées recueillies par les réseaux d'égout municipaux vers une usine d'épuration. Les résidus générés par le traitement des eaux usées sont soit enfouis après leur

incinération au site d'enfouissement de la CUM situé dans Montréal-Est, soit éliminés sous forme de granules asséchées. Parallèlement, le service technique de la CUM recherche activement des débouchés commerciaux pour les granules. Les résidences et les industries des secteurs non desservis par les réseaux d'égouts municipaux sont munies d'installations septiques individuelles.

Les pneus hors d'usage

Grâce au Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage, géré par Recyc-Québec, chaque région administrative du Québec est desservie par un transporteur accrédité pour assurer la collecte des pneus hors d'usage récupérés auprès de quelque 8000 détaillants québécois (garagistes, concessionnaires d'automobiles, centres de pneus). Les pneus sont acheminés vers des utilisateurs. Le soutien aux entreprises de mise en valeur vise la prise en charge du flux annuel de pneus hors d'usage et, à moyen terme, la disparition progressive des lieux d'entreposage permanents. Il n'y a aucun lieu d'entreposage de pneus hors d'usage extérieur sur le territoire de la CUM.

Les résidus domestiques dangereux

Des collectes de résidus dangereux domestiques (RDD) s'effectuent sur l'île de Montréal depuis 1988. Actuellement, 28 municipalités bénéficient d'un tel programme de collecte.

La récupération des RDD dans la région de Montréal		
Nombre de municipalités	Population correspondante	% de la population régionale
28	1 712 611	95,2 %
Source : Collecte sélective Québec, 1997.		

La collecte des RDD se fait au moyen d'unités mobiles qui sillonnent le territoire et s'arrêtent dans les municipalités à des dates prédéterminées. La plupart des municipalités diffusent l'information aux résidents sur le système de récupération des RDD, grâce aux commerçants de la municipalité.



Les enjeux régionaux

Le territoire de la communauté urbaine de Montréal (CUM) compte trois partenaires importants pour la gestion des matières résiduelles, soit la CUM, la RIGDIM et la ville de Montréal. Le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* les convie à élaborer, en concertation avec la population, et à mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles générées sur le territoire de la communauté urbaine, pour en favoriser la réduction et la mise en valeur.

Compte tenu de la densité d'occupation du territoire, les municipalités de la CUM qui souhaiteraient éliminer leurs déchets à l'extérieur de l'île devront préalablement s'entendre avec une ou plusieurs MRC situées en périphérie. Celles-ci jouiront en effet d'un droit de regard sur la provenance des résidus éliminés sur leur territoire pour tout nouveau projet d'établissement ou d'agrandissement de lieux d'élimination. Le plan de gestion devra aussi tenir compte de l'incertitude quant à la fermeture du Complexe environnemental Saint-Michel

pour l'enfouissement des matières putrescibles.

Finalement, les municipalités de la CUM devront maintenir et bonifier les programmes de cueillette sélective, en plus d'étendre la cueillette des feuilles et des herbes et éventuellement, la cueillette et la mise en valeur de tous les résidus putrescibles, à l'ensemble de la population.

Conclusion

Sur l'Île de Montréal, le bilan de la gestion des matières résiduelles démontre que les organismes municipaux et les entreprises ont accéléré, au cours des dernières années, la mise en place d'outils permettant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. La population a également été mise à contribution ; elle a dû modifier ou acquérir certaines habitudes de consommation et de récupération des résidus. Elle apprend à jeter autrement.

Le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* vise l'amélioration de notre performance environnementale au moyen de la concertation, du partenariat, d'un meilleur partage des responsabilités et de la mobilisation de l'ensemble des Québécois et des Québécoises en vue d'une gestion responsable et durable des matières résiduelles. Il revient aux municipalités, au sein de leur municipalité régionale de comté ou de leur communauté urbaine, d'associer tous les intervenants à l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, rencontrant les objectifs fixés en vue de la préservation de notre qualité de vie et de celle de nos enfants.

Pour toute information supplémentaire sur le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, vous pouvez communiquer avec les services d'accueil et de renseignements du Ministère ou avec la Direction régionale de Montréal

1 Les termes « matières résiduelles » ou « résidus » utilisés dans le Plan d'action québécois désignent toute matière ou tout objet périmés, rebutés ou autrement rejetés par les ménages québécois, les industries, les commerces et les institutions, à l'exception des matières dangereuses générées par les industries, les commerces et les institutions, des déchets biomédicaux et des résidus de fabriques de pâtes et papiers.

2 *Responsabilité élargie des producteurs (REP) dans les pays de l'OCDE phase 1, 1996.* Organisation de coopération et de développement économique, Paris. Ta.88550 - 01.02.96 - 10.05.96

3 Les chiffres cités dans ce document proviennent d'une collecte de données réalisée en 1996 par Collecte sélective Québec, Recyc-Québec et le ministère de l'Environnement et de la Faune. Ils ne comprennent pas les boues d'épuration.

4 Le secteur municipal représente les résidus générés par les ménages québécois.

5 Les pneus hors d'usage proviennent tout autant des consommateurs (municipal) que de l'industrie, des commerces et des institutions. Ils ont été regroupés sous la catégorie ICI afin de simplifier la présentation.



Dernière mise à jour : 2002-05-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) | [Votre opinion compte](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)

